

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE SEINE-SAINT-DENIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 24 février 2020 au golf de Rosny-sous-Bois

Le vendredi 24 février 2020 à 19h30, les membres du Comité Départemental de Golf de Seine Saint Denis, Association déclarée à la préfecture de Seine Saint Denis le 17 mars 2000 (W931005016), dont le siège social est à Rosny-sous-Bois, Golf de Nanteuil; 12 rue Raspail, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation adressée par courriel, à tous les membres de l'Association et publication sur le site du Comité le 5 février 2020.

Présents :

Monsieur Serge BOURLIER	Président de l'AS de Rosny sous Bois (nb de voix=8)
Madame Nicole VIEILLE	Présidente de l'ASTSCAF BOBIGNY (nb de voix=1)
Madame Marie-Michelle PHOJO	Présidente de l'APSAD Bobigny - section golf (nb de voix=1)
Monsieur Serge VETTAINO	Président du Tremblay Athletic Club-section golf (nb de voix=1)

Etaient également présents sans pouvoir :

Monsieur Philippe LE COZ	Président de la ligue Ile de France de golf
Monsieur Jean Claude RIEHL	Président de l'ASCRIFF – section golf
Monsieur Michel VARNIER	Trésorier du Comité (Rosny)
Monsieur Allain PIQUET	Membre du bureau du Comité (Rosny)
Monsieur Gilbert VEYRAN	Président du Comité Départemental (Rosny)

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral,
- Lecture et approbation du rapport sportif,
- Lecture et approbation du rapport financier,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
 - Affectation du résultat,
- Fixation du montant de la cotisation 2020,
- Budget prévisionnel 2020,
- Questions diverses

Monsieur Gilbert VEYRAN, en sa qualité de Président du Comité Départemental préside la réunion.
Monsieur Serge BOURLIER, en sa qualité de Secrétaire du Comité Départemental, assure les fonctions de secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les statuts, le CR de la précédente AG, la convocation et l'ordre du jour, et constate que, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable, 4 associations membres sont présentes pour un total de 11 voix sur 34 pour l'ensemble du département. Aucun quorum n'étant requis, l'Assemblée peut délibérer normalement.

- **Rapport moral** :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport moral, en approuve les termes et donne quitus au Bureau du Comité départemental pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associations présentes (11 voix).

- **Rapport Sportif** :

Après lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport sportif retraçant les manifestations organisées par le Comité Départemental et les principaux résultats obtenus par des A.S. du département.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associations présentes (11 voix).

- **Comptes de l'exercice 2019** :

M. Michel Varnier, trésorier du CD, développe devant l'Assemblée, le rapport financier du dit exercice ainsi que les comptes, annexés aux archives de l'Assemblée.

Après les précisions apportées, ce rapport financier est adopté à l'unanimité par les associations présentes (11 voix) donnant ainsi quitus de gestion au bureau du C.D.

Puis l'affectation du résultat (soit une perte de 30,43 €) au fonds social est aussi approuvée par les associations présentes.

- **Fixation du montant de la cotisation annuelle** :

Sur proposition du Président, il est proposé de conserver un barème identique pour 2020 (soit 40 € pour les AS avec terrain et 20 € pour celles sans terrain). Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les associations présentes (11 voix).

- **Budget Prévisionnel 2020** :

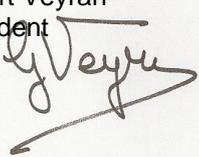
Le budget prévisionnel 2020, d'un montant de 8 300 €, est annexé aux comptes 2019. Il est présenté et détaillé à l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité par les associations présentes (9 voix).

- **Questions Diverses** :

Puis des échanges portant sur la future fusion des ligues de Paris et Ile de France, les prochaines élections pour le Comité Départemental (en octobre), le calendrier 2020 ont eu lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Gilbert Veyran
Président



Serge Bourlier
Secrétaire

